

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES-ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

Référence : DEL_2024/04

Objet : Compte administratif 2023

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	3
Suffrages exprimés	3
Pour	3
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le premier juillet à quinze heures s'est réuni à Saint Rémy de Provence, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants de Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Juin 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Après s'être fait représenter les Budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

Considérant que le président, Ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de l'ASA des arrosants de Bressières-Romarins,

Conformément à la Loi, l'approbation du Compte Administratif devant être réalisée en l'absence du Président, Monsieur DEVOUX Jean-Louis se retire et l'assemblée est présidée par Monsieur AUZAS Thierry.

Il est proposé d'approuver les résultats du compte administratif 2023 de l'ASA des arrosants de Bressières-Romarins ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		27 003,81 €		
REALISATIONS	16 681,47 €	33 900,53 €		
TOTAL	16 681,47 €	60 904,34 €	- €	- €
RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023		44 222,87 €		- €

Oui l'exposé de Monsieur AUZAS Thierry,
Après délibération, le Syndicat décide

Article 1^{er} : d'adopter le Compte administratif de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
LASCAUX Daniel

Acte rendu exécutoire
Compte tenu de publication le

08/07/2024
08/07/2024